

Election des membres du CHSCT du centre 7 CGT et CFDT : une liste commune contre SUD

**Nous avons un devoir d'information envers tous ceux qui se reconnaissent dans notre démarche syndicale. Mais plus largement, certains salariés risquent d'être surpris de l'attitude adoptée par les deux syndicats CFDT et CGT de SPS.
Pourquoi, le 12 mai 2006 lors de la réunion en vue de l'élection des membres du CHSCT du centre 7, CGT et CFDT ont-ils au final présenté une liste commune ?**

Préambule

Les luttes de pouvoirs entre syndicats prédominent et rebutent les salariés. Elles sont une des raisons de la perte de crédibilité envers l'action syndicale. A ceux qui en sont à l'origine de rectifier leurs comportements.

Ce constat ne doit pas empêcher la présentation des faits aux salariés sous le seul prétexte de discréditer le syndicalisme.

A SUD, notre seul objectif est de défendre les salariés et ils le savent. Mais SUD dérange et le recours aux coups bas n'est pas exclu pour essayer de réduire notre influence.

Pour tous ceux qui se moquent de se laisser bernier et préfèrent fermer les yeux, n'allez pas plus loin dans ce tract, vous gagnerez du temps.

Pour les autres, bonne lecture . . .

Ca commence par une réunion intersyndicale ...

Le mardi 9 mai 2006, une intersyndicale s'est tenue au sujet des JRTTE.

SUD a suggéré d'aborder également le sujet CHSCT sachant que le 12 mai se tenait l'élection de cette instance.

Nous avons proposé de reconduire le principe appliqué depuis 1988 sur la base de listes bloquées qui seront conformes à une répartition à la proportionnelle. Dans ce cas, la constitution des CHSCT serait la suivante :

Centre 7 (Le Haillan) 9 élus
3 élus SUD (Humeau, Jimenez, Lhomme)
2 élus CFDT
3 élus CGT
1 élu CGC/FE - FO

Centre 8 (St Médard) 3 élus
3 élus CGT

Nous avons également indiqué que SUD présenterait un candidat au poste de secrétaire du CHSCT centre 7 en la personne de Xavier Lhomme.

La CGT a dit présenter 3 candidats dont un au poste de secrétaire.

La CGC a dit présenter 1 candidat.

La CFDT a dit présenter 3 candidats dont un au poste de secrétaire, la CFDT ne respectant pas la répartition proportionnelle.

Tout ce petit monde s'est quitté sans converger et nous avons bien senti que CGT et CFDT n'avaient pas vraiment envie de nous revoir avant le 12 mai !

Vendredi 12 mai, jour de l'élection ...

SUD fait une déclaration reprenant la position présentée lors de l'intersyndicale et la fait porter au PV.

La CFDT a précisé la répartition qu'elle voulait voir adopter à savoir :
3 CFDT, 3 CGT, 2 SUD et 1CGC.

Constatant qu'il n'y avait pas un accord unanime sur la répartition, nous avons du expliquer quel était le mode de scrutin qui devait s'appliquer.

Avec l'hypothèse d'une constitution de listes comme suit :

- 1 liste SUD avec 3 candidats
- 1 liste CFDT avec 3 candidats
- 1 liste CGT avec 3 candidats
- 1 liste CFE/CGC- FO avec 1 candidat
- 1 liste candidats libres (1 candidat)

Le mode de scrutin aurait donné la répartition suivante en supposant que chaque élu vote pour sa liste (ce qui semble évident) :

- 3 SUD (Humeau, Jimenez, Lhomme)
- 2 CFDT (Legrand, Douart, Meunier)
- 3 CGT (les noms n'ont pas été donnés en séance)
- 1 CGT (Oslislo) CGC
- 0 liste candidats libres

Après cette explication à l'assemblée, une première suspension de séance a eu lieu à la demande de la CFDT et de la CGT.

Au retour de cette suspension de séance la CFDT et la CGT n'avaient toujours pas compris ou fait mine de ne pas comprendre le mode de scrutin. La CFDT voulait même en inventer un !

Ces deux organisations ont donc poursuivi leurs tractations lors d'une

deuxième suspension de séance.

Au retour, CFDT et CGT ont déclaré présenter une liste commune de 6 candidats !

Nous avons à notre tour demandé une suspension de séance, étonnés que ceux qui se déchiraient pour le poste de secrétaire du CE se réconcilient soudainement.

Etonnés aussi de voir la CFDT contester le mode de répartition et s'obstiner à présenter trois candidats.

Etonnés également de l'attitude de ceux qui nous disaient apprécier le travail et l'engagement de SUD au CHSCT.

Etonnés toujours de constater que la CGT se rapproche d'un partenaire qu'elle critiquait ouvertement vis à vis de son travail dans cette instance.

Etonnés pour finir de voir la CGT accepter une alliance (on ne sait trop pourquoi !) alors que SUD lui avait laissé, dans un climat de confiance et de respect des personnes, le poste de secrétaire du CHSCT du centre 7 en apportant nos voix en 2004.

De retour, SUD devait proposer le report de l'élection à une date ultérieure pour consulter ses adhérents et informer les salariés.

Ce report a été finalement accepté à l'unanimité des syndicats.

Aujourd'hui CFDT et CGT tente d'imposer un élu de plus au détriment de SUD. Ses méthodes ressemblent plus à celles de la Direction qu'à de la gestion plurielle. Belle démonstration de la vision CFDT d'une gestion plurielle. Elle se limite à l'obtention au coup par coup d'une majorité sur la base des idées CFDT et pas dans la recherche de l'unanimité comme SUD l'a fait lors du dernier mandat. La CGT fait liste commune avec la CFDT qui l'a spolié en CE. Vous avez dit bizarre ? L'abstention des élus SUD lors de la dernière élection du secrétaire du CE, se refusant de prendre partie pour la CFDT ou la CGT, se trouve aujourd'hui pleinement justifiée. La prochaine réunion pour l'élection des membres du CHSCT centre 7 et 8 aura lieu le vendredi 2 juin.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr